

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

13 mars 2024 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le treize mars deux mille vingt quatre le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le six mars deux mille vingt quatre par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence..

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **18** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 26

Pouvoirs : 5

Total : **31** (mini 25)

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
 BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
 DE SMEDT Inès, Conseil départemental de l'Isère
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
 PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
 PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à Michel VARTANIAN
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à Jacques ADENOT
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère à Imen DE SMEDT
 MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme à Pierre-Louis FILLET
 BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte) à Pierre BLUNAT

Participaient également à la réunion :

BEGOU Bruno, FAUP
 VERON François, Conseil Scientifique
 WOLNY Anne-Christine, Fondation du patrimoine
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

*Accompagnement de 5 nouvelles Aires Terrestres Educatives sur le territoire du PNR Vercors
pour l'année scolaire 2024-2025 : demande de financements*

Le Parc accompagne depuis 2018 des classes des écoles sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs mais souhaite aussi inviter les élèves à réaliser des actions concrètes sur le terrain. Chaque année, un appel à projet thématique est envoyé au printemps aux écoles et communes.

Pour l'année scolaire 2024-2025 dans le cadre d'un appel à projet regroupant plusieurs thématiques, et fort de l'expérimentation menée avec 12 classes depuis 2019 (Saint-Martin-en-Vercors, Oriol-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans, Mens, Rencurel, Vinay, Romans (Ec. Pierotte), Romans (Ec. St Exupéry), Sainte-Croix, Cognin-les Gorges, Monestier-de-Clermont (collège), Crest (Ec.Brassens), le Parc du Vercors souhaite poursuivre et étendre l'accompagnement à 5 nouvelles classes sur le dispositif « Aires Terrestres Educatives » et ainsi toucher plus de classes, plus d'élèves, et démultiplier les effets du projet.

Les aires terrestres éducatives sont des dispositifs et un label porté par l'Office Français de la Biodiversité. Ils permettent à des élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) de s'approprier et de gérer de manière participative une parcelle de terrain : zone humide, forêt, rivière, parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Le label « aire terrestre éducative (ATE) » reconnaît la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel, et qui implique la commune et les usagers de ce patrimoine.

Entre septembre 2024 et juin 2025, 5 classes seront ainsi accompagnées par le Parc du Vercors dans la demande de Labellisation « ATE ». Au-delà de la seule labellisation, il est question de permettre à des élèves de cycle 3 de découvrir de manière concrète et fine une parcelle de terrain à proximité de l'école par la démarche scientifique, l'observation et la mise en œuvre d'action après avoir réalisé un inventaire des espèces et des milieux de leur terrain.

La mise en place d'Aires Terrestres Educatives s'appuie sur un partenariat fort avec les communes concernées qui mettent à disposition de la classe un terrain, support de la future ATE. Une sortie sur un espace protégé (ENS, réserve, ...) est prévue dans le déroulé du projet. Elle permet de faire un parallèle entre leur propre ATE et une aire protégée à une échelle plus large.

Le Parc se positionne comme référent pour co-construire le projet avec les classes et fait le lien avec des intervenants en éducation à l'environnement. Il coordonnera également les ATE entre elles.

Plan de financement prévisionnel 2024-2025:

Dépenses		Recettes	
Coordination par chargé de mission Parc (env 20 jours)	4 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (ligne Parc)	5 860
Interventions Educateurs à l'Environnement (EEDD) dans les classes + Formation-acculturation au dispositif « ATE »	7 350	Département de la Drôme	3 670

Déplacements en bus	3 500	Département de l'Isère	5 150
Achat fournitures et petit matériel pédagogique Forfait par classe	2 500	Autofinancement Parc	2 670
Total des dépenses	17 350	Total des recettes	17 350

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Projet scolaire Aires terrestres Educatives » tel que présenté ci-dessus, sollicitant les lignes Parc 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et des Départements de l'Isère et de la Drôme
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et des Départements de l'Isère et de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

*Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Saint Pancrace et plateau du Savel :
 soutien à la démarche des communes*

Les trois communes de Suze, Gigors-et-Lozeron et Cobonne souhaitent s'engager vers une démarche de classement du site du Saint Pancrace et plateau du Savel vers une mesure de protection forte, du fait de son intérêt paysager, patrimonial et de biodiversité.

Une procédure de mise en place d'un site classé est à l'étude par les services de l'État sur le synclinal du Saint Pancrace, mais l'instruction de ce classement est lourde et l'aboutissement n'est pas certain. Aussi, l'outil d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope semble pertinent afin de préserver le site du Saint Pancrace ainsi que le plateau du Savel, à relativement courte échéance.

De nombreuses données naturalistes sont disponibles sur le plateau du Savel, avec notamment un enjeu majeur sur les rapaces protégés (le faucon pèlerin, le hibou grand duc et le vautour fauve y sont nicheurs).

L'opération qui reste à financer consiste à réaliser une expertise naturaliste afin de collecter des données complémentaires sur le Saint-Pancrace afin de consolider l'argumentaire de création d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gervanne et rebord occidental du Vercors », les communes ont sollicité les services du PNR Vercors pour un accompagnement administratif et technique de ce projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
		Fonds Vert	7000 €
Etude naturaliste	8750 €	Autofinancement (contribution des communes)	1750 €
TOTAL	8750 €	TOTAL	8750 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le soutien aux communes de Suze, Gigors-et-Lozeron et Cobonne dans leur démarche,
- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Projet d'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope du Saint Pancrace et plateau du Savel tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du Fond vert et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024**

Stratégie Flore du Parc du Vercors : demande de financements

Le Parc du Vercors mène depuis 2007 des suivis sur des espèces végétales sensibles aux changements climatiques (androsace lactée, lycoper à rameaux & carex mucronata, suite à une proposition faite par le Conservatoire Botanique National Alpin). Ces espèces font partie du dispositif de suivi mis en place dans l'observatoire écoclimatique 2.0 du Parc (suivi météo sur la réserve naturelle, suivi de sources, suivi d'espèces animales et végétales). Après plusieurs années de collecte de données, il est pertinent aujourd'hui d'en établir le bilan : compilation des données, analyse statistique et réflexion sur sa poursuite.

En parallèle, des découvertes récentes ont également été faites sur des espèces rares et fragiles (asplenium jahendiezii, lepidum & myosotis speluncicola), spécifiques de milieux peu connus : les balmes calcaires. A ce jour, ces espèces n'étaient connues que dans les PNR du Verdon et des Préalpes d'Azur. Cette découverte récente vient re-questionner la connaissance de ces espèces et incite à comprendre les raisons de leur présence dans le Vercors.

L'objectif porté par le Syndicat mixte du Parc du Vercors est d'améliorer les connaissances sur la flore à enjeux du territoire du Parc du Vercors, notamment des espèces sensibles aux changement climatiques et les espèces particulièrement rares découvertes récemment (espèces identifiées dans le Plan National d'Actions en cours d'élaboration « Falaises & Balmes liguro-provençales »). Un bilan sera réalisé pour déterminer celles qui devront être suivies et celles pour lesquelles le Parc porte une responsabilité particulière.

Le projet comprendra des prospections dans les milieux potentiellement favorables aux 3 espèces à enjeux des balmes calcaires, et un accompagnement d'expert scientifique pour une l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'observatoire Flore 2.0 du Parc.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestation de prospection dans les sites des balmes calcaires potentiellement favorables et analyses génétiques	13 000,00 €	Etat (DREAL)	20 000,00 €
Prestation d'expertise scientifique sur l'Observatoire flore 2.0	7 000,00 €	PNRV	5 000,00 €
Coordination du projet	5 000,00 €		
Total	25 000,00 €	Total	25 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Stratégie Flore du Parc du Vercors tel que présenté ci-dessus,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention correspondante et à signer tous les documents et pièces nécessaires

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Aménagement de la maison forestière et d'un sentier thématique sur le site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors : choix des prestataires

Une première étape de l'aménagement du site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors achevée en 2023 concernait la mise à niveau de la zone de stationnement et la création du sentier des Chouettes.

Une deuxième étape prévoit la mise en sécurité de la maison forestière et la mise en valeur du sentier des charbonniers, visant à valoriser la plus vaste réserve naturelle terrestre de France métropolitaine : la Réserve naturelle nationale des Hauts plateaux du Vercors.

Le groupement conjoint, composé du mandataire la SARL d'architecture LANDFABRIK et de son co-traitant le bureau d'études SORAETEC, avait été retenu début octobre 2023 pour les études préalables suivies de la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la maison forestière et du sentier au site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors (décision 2023.P44 en date du 25 septembre 2023).

Suite aux études et l'estimation financière faites par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiseries)
- Lot 2 Traitement mûrle (accord-cadre à bons de commande)
- Lot 3 Sentier thématique comportant :
 - tranche ferme : belvédère et panneau d'accueil,
 - tranche conditionnelle 1 : charbonnière,
 - tranche conditionnelle 2 : pupitre d'interprétation 1,
 - tranche conditionnelle 3 : pupitre d'interprétation 2.

L'estimation préalable à la consultation s'élevant à 130 000 € HT, l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et de la plateforme AWS du site EuroLégales du Dauphiné en date du 17 janvier 2024. Cette même date, compte tenu de l'estimation financière et conformément au seuil de publicité, l'AAPC a également été publié au Journal d'annonces légales du Dauphiné (JAL).

Le dossier de consultation a été retiré par 22 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au lundi 12 février 2024, avant 19h00.

Seuls deux candidats ont retourné leur offre avant la date limite, l'un pour le lot 2 (SARL BPH TRAITEMENT DE BOIS ET ISOLATION) ; l'autre pour le lot 3 (Groupement conjoint, composé du mandataire non-solidaire l'OFFICE NATIONAL DES FORETS et des co-traitants : BORIS TRANSINNE ILLUSTRATION et la SARL BOIS et VIA).

Le lot 1 étant dépourvu d'offre, un mail de consultation auprès de trois prestataires ciblés par le maître d'œuvre a été adressé par le Parc en date du 16 février 2024. Seule l'entreprise BARBIER a remis son offre.

L'analyse technique a été faite par le maître d'œuvre Landfabrik en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 30 %
- Note environnementale : 20 %

L'analyse financière étant largement au-dessus de l'estimation pour le lot 3, une phase de négociation a eu lieu avec l'ONF, qui n'a pas souhaité revoir sa proposition de la tranche ferme.

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés uniquement pour l'aménagement de la maison forestière sur le site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors (26420) pour un montant **maximum de 114 174,50 € H.T.** avec les sociétés suivantes :

Entreprise BARBIER 6, rue Maréchal Leclerc 38 130 ECHIROLLES	pour le Lot 1 Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiseries)	pour un montant total de 102 174,50 € H.T.
SARL BPH TRAITEMENT DE BOIS ET ISOLATION Z.I. 3, rue Claude Bernard 26 100 ROMANS-SUR-ISERE	pour le Lot 2 Traitement mérule (accord-cadre à bons de commande)	pour un montant total maximum de 12 000,00 € H.T.

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les autres actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Zones d'accélération des énergies renouvelables des communes d'Engins, Lans-en-Vercors et Omlèze : avis

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. La définition de Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) permet ainsi à une commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des ENR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAER, dans la mesure où un projet situé en ZAER a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAER peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance déjà installée. Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets. Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et l'instruction reste faite au cas par cas.

La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé. Les communes doivent également prévoir une concertation avec leur Parc naturel régional quand elles sont sur le territoire de l'un d'entre eux.

Dans ce cadre, et pour aider les communes à répondre à cette demande du législateur, le Parc du Vercors a proposé aux communes et EPCI de son territoire de les accompagner dans la définition de leurs ZAER. Le Parc a notamment mis à disposition un outil cartographique permettant d'identifier des zones propices et de prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers tels que figurant dans le plan de Parc du projet de Charte 2024-2039.

Les communes d'Engins, de Lans-en-Vercors et d'Omlèze ont sollicité le syndicat mixte du Parc pour qu'il porte un avis sur les ZAER qu'elles ont définies.

Les ZAER définies sur la Commune d'Engins sont constituées de :

- une zone identifiée pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique en toiture qui couvre tout le territoire communal, avec l'identification d'une grande toiture sur le centre de loisir,
- une zone identifiée pour le développement du bois énergie sur le centre de loisir et sur le centre du village comprenant la mairie, l'école et des logements sociaux,
- une zone pour le développement de l'hydroélectricité sur le débit réservé du Furon en aval du barrage d'Engins.

Les ZAER définies sur la Commune de Lans-en-Vercors sont constituées de :

- une zone identifiée pour le développement du solaire photovoltaïque en toiture qui couvre tout le territoire communal,
- des zones identifiées pour le développement du solaire photovoltaïque en ombrières sur des aires de stationnement : Saint-Donat, parking des tennis, Magie des automates, Chalets de la Clairière, station de ski, garage de la station de ski,

- des zones identifiées pour le développement du solaire photovoltaïque en ombrières et en toiture sur des zones d'activité : ZA route de Villard, OAP de Lans,
- une zone identifiée pour le développement du bois énergie sur le centre du village à proximité du réseau de chaleur existant.

Les ZAER définies sur la Commune d'Omlèze sont constituées de :

- des zones identifiées pour le développement du solaire photovoltaïque en toiture sur bâtiments existants ou bâtiments neufs sur les hameaux : des Boutons, des Bertrands, Quartier du Fay, des Bouaches, des Arbods, des Grangers, des Blaches, d'Ansage.

Toutes les zones proposées par Engins et Lans-en-Vercors sont consultables sur le portail cartographique du Parc : https://carto.parc-du-vercors.fr/lizmap/index.php/view/map?repository=rep07energiemobilite&project=07_z aer_vercors

Les zones proposées par Omlèze sont consultables sur :

<https://nuage.parc-du-vercors.fr/index.php/s/6AFBXL e2KQXc6Cd>

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables proposées par les communes d'Engins, de Lans-en-Vercors, d'Omlèze.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Opération Vis ma vie de bûcheron 2024 : demande de financements

Le Parc naturel régional du Vercors propose de reconduire en 2024 l'opération « Vis ma vie de bûcheron », dont l'objectif est de faire découvrir au grand public la forêt et la gestion forestière par la voix de celles et ceux qui la pratiquent. Sept demi-journées seront proposées au cours de l'été 2024, réparties sur le territoire du Parc du Vercors comme suit : 4 en Isère (piémont Nord - Trièves, Quatre Montagnes, Coulmes) et 3 en Drôme (Vercors dromois, Royans dromois et Raye Monts du Matin).

Pour les professionnels, ces visites constituent des occasions uniques de communiquer sur leurs métiers, trop souvent méconnus. Afin de mener à bien cette démarche, il est proposé de solliciter une subvention des départements de la Drôme et de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'animation, communication et supports	10 000 €	Département de la Drôme	3 500 €
		Département de l'Isère	5 000 €
		Autofinancement Parc du Vercors	1 500 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action « Vis ma vie de bûcheron » 2024 et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter un commencement anticipé auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Événements ‘A tout bout d’champ’ 2024 : demande de financements

Dans le cadre de la prochaine charte du Parc sur la période 2024-2039 et plus particulièrement de la mesure 1.4 « soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc », le Parc souhaite valoriser auprès des habitants et visiteurs la contribution des activités agricoles et forestières aux transitions. En parallèle de la réflexion engagée en 2024 sur la tenue de la Fête du Bleu, il est proposé de mettre en place une programmation d'événements agricoles et pédagogiques dans les fermes avec pour objectif de valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits agricoles du territoire et de favoriser l'interconnaissance entre des publics, consommateurs et les producteurs.

Pour ce faire, le Parc naturel régional du Vercors propose en 2024 une programmation de temps de rencontres au sein de fermes volontaires sur l'ensemble de son territoire, répartis sur l'année (avril - décembre).

Pour toutes les fermes, il s'agira de proposer un temps de visite de la ferme et de son environnement, avec démonstration d'un savoir-faire, et un temps d'échange reposant sur la dégustation de produits locaux (de la ferme ou du secteur géographique).

En fonction des spécificités et envies de chacun, des animations complémentaires pourront s'envisager, par exemple : une proposition artistique ou culturelle telle que conte, projection, exposition photo, représentation théâtrale... en lien avec les thématiques agricoles, le partage d'un repas, des ateliers pédagogiques et ludiques, des ateliers de fabrication...

En fonction des animations proposées, cet événement à la ferme pourra durer le temps d'une soirée, d'un goûter, d'une matinée, d'un repas, d'une journée entière... mais pas plus. Pour ce faire, le Parc propose une collaboration avec les agriculteurs et agricultrices. Afin de pouvoir accompagner les fermes volontaires dans les meilleures conditions, [un appel à candidature](#) a été construit permettant ainsi d'effectuer une sélection objective des candidats.

Ces actions seront menées en partenariat étroit avec le SIVER (Syndicat du Bleu du Vercors-Sassenage) et l'APFV (Association des Producteurs Fermiers du Vercors) et s'articuleront autant que faire se peut avec les autres événements tels que les opérations 'De ferme en ferme', 'La Clé des Champs', la Semaine du Goût, le Mois de la Transition Alimentaire...

Les objectifs poursuivis à travers l'organisation de 12 événements « A tout bout d'champ » sont :

- Soutien aux circuits-courts et valorisation des produits locaux du territoire
- Faire découvrir les savoir-faire agricoles
- Valoriser le patrimoine agricole et alimentaire du Parc
- Mettre en place les conditions d'un dialogue ouvert entre agriculteurs, habitants et visiteurs pour une meilleure compréhension du métier et de ses aménités positives
- Organiser des événements de qualité sur l'ensemble des secteurs géographiques du Parc naturel régional du Vercors

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Coordination du projet (env 20 jours) et Médiation culturelle (env 5 jours)	6 500,00 €	Département de l'Isère (44%)	10 000,00 €
Animations : prestations artistiques et/ou culturelles	9 000,00 €	Département de la Drôme (50,00% des	8 000,00 €

Locations matériel	3 000,00 €	prestations extérieures soit 36 % du total)	
Communication : conception, impressions, encarts, annonce, affiche	2 500,00 €	Autofinancement Parc du Vercors (20%)	4 500,00 €
Dégustation produits locaux	1 500,00 €		
Total	22 500,00 €	Total	22 500,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action "Événements A tout bout d champ 2024" et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Redécouverte du patrimoine végétal domestique du Vercors, inventaire et pistes de valorisation : modification en cours d'exécution du marché

Dans le cadre de la poursuite de la démarche pour conduire un inventaire rigoureux de son patrimoine végétal domestique sur l'ensemble de son territoire, le bureau du Parc avait acté lors de sa séance du 04 mai 2022 (Délibération 2022.B27) le choix du bureau d'étude spécialisé nécessaire pour la conduite des enquêtes ethno-botaniques, la caractérisation des espèces d'intérêt et l'organisation de leur conservation et de leur valorisation.

Le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) avait été retenu pour un montant total de 71 462,00 € net de taxes, répartis de la façon suivante :

- tranche ferme - phase d'inventaire : 27 962,00 €
- tranche conditionnelle 1 - phase de sauvegarde : 26 500,00 €
- tranche conditionnelle 2 - phase de valorisation : 17 000,00 €

A ce jour, ce travail a permis d'une part de disposer d'une vision fine des espèces et variétés locales cultivées et d'autre part d'entreprendre des actions de conservation et de valorisation sur les espèces appropriées.

Dans le contexte de :

- la valorisation des espèces d'intérêt, et afin de tenir compte de la saisonnalité des productions, dont la collecte et la caractérisation de variétés fruitières et potagères se font entre les mois de juin et d'octobre,
- la poursuite de la dynamique de partage des connaissances et de sauvegarde participative et afin de mobiliser au maximum les acteurs du territoire pour réunir les conditions favorables à la mise en place de micro-filières pouvant répondre à des enjeux agronomiques ou gustatifs, il apparaît nécessaire de prolonger le marché pour permettre de mener à bien les actions définies dans les tranches conditionnelles 1 et 2.

Cette prorogation reste compatible avec le calendrier d'éligibilité des fonds Leader défini par la Région.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 au marché « Redécouverte du patrimoine végétal domestique du Vercors, inventaire et pistes de valorisation » avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), Domaine Melchior Philibert, 357 rue de l'Église, 69 390 CHARLY, prolongeant la durée de marché de 4 mois et portant la date limite de fin de marché au 31 octobre 2024,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Projets d'édition du Mémorial de la Résistance en Vercors (création d'une brochure valorisant les hauts lieux de mémoire du Vercors, édition du livre aux éditions Presses Universitaires de Grenoble) : demande de financements

Depuis 20 ans, le réseau des sites commémoratifs et muséographiques de la Résistance, « Les chemins de la liberté » propose de découvrir les hauts lieux de mémoire de la Résistance en Vercors. Piloté par le Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors et géré par les communes, le réseau comptait 9 sites emblématiques valorisés dans la brochure éponyme en 2020.

L'animation d'un réseau « Les Chemins de la Liberté » est amenée à se développer afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes de visiteurs sensibles à la découverte du Vercors par ses lieux de mémoire et de la Résistance.

Ce projet a été conçu et coconstruit avec les communes partenaires et leurs acteurs engagés autour de thématique de la Résistance.

Le projet se construit autour de trois axes :

- Axe 1 : Renforcer le réseau: 9 sites supplémentaires ont été intégrés dans la brochure 2021- 2022 et aujourd'hui c'est 39 lieux qui ont adhéré au réseau. (*numérique sur : <https://www.parc-du-vercors.fr/resistance/les-chemins-de-la-liberte>*)
- Axe 2 : Créer un document de valorisation des hauts sites de résistance en Vercors
- Axe 3 : Travailler sur l'animation des sites et des itinéraires : conférences, commémorations, évènements, expositions, LandArt, ...

Une cohérence et une unité étant nécessaire pour valoriser la Résistance à l'échelle du Vercors, le Mémorial reste le pilote coordonnateur du projet, le Musée de Résistance du Vercors et le Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère complètent un dispositif ressource à la disposition des animateurs de ces lieux de mémoire.

Par ailleurs, dans le cadre des 30 ans du Mémorial de la Résistance en Vercors, un ouvrage est édité afin de répondre aux demandes régulières des visiteurs de pouvoir repartir avec un livre qui explique l'histoire du Mémorial et son positionnement architectural et muséographique. Cet ouvrage intitulé «Mémorial de la Résistance - la conscience en éveil » est édité aux Presses Universitaires de Grenoble en 1800 exemplaires (dont 300 exemplaires payés directement par Groupe-6 dans le cadre d'un mécénat).

Description de l'action : création d'une brochure pour les Chemins de la Liberté

L'action consiste à éditer une brochure valorisant 39 lieux de résistance en Vercors. Cette brochure s'adressera en premier lieu aux touristes qui viennent découvrir le Vercors pour son aura mémorielle liée à la Seconde Guerre mondiale en général et à la résistance en particulier. La planification de leurs vacances comporte souvent des cycles : une année à Verdun, l'autre en Normandie, Oradour-sur-Glane et le Vercors, ou le temps d'un week-end pour un tourisme local et régional. Outre leurs connaissances historiques, ce sont les nombreux reportages, documentaires télédiffusés sur le Vercors résistant qui orientent leurs choix.

A travers cette brochure, réalisée grâce à la mobilisation des acteurs locaux : associations type patrimoine, collectivités territoriales, guides conférenciers, agents du patrimoine du Mémorial de la Résistance en Vercors qui constituent le réseau « Chemins de la Liberté », nous avons voulu leur proposer un premier guide pour arpenter cette terre d'histoire et de mémoire.

L'ensemble des textes proposés est issu de la recherche universitaire la plus récente, pour cela nous avons à nouveau creusé les archives, parfois inédites, pour proposer des écrits solides et vérifiables

Description de l'action : Livre du Mémorial (éditions PUG) :
Format 13,5x21 cm broché – prix public 15 €

Sommaire indicatif de l'ouvrage :

introduction : les marqueurs de l'histoire

1. Le mémorial de la Résistance en Vercors

- les origines

- l'architecture

- les témoignages

2. Vercors, l'esprit de la Résistance

- le paysagers

- les chemins de la Liberté

- l'engagement

- l'approche artistique.

Plan de financement prévisionnel HT pour le dépliant des Chemins de la Liberté :

Nature de la dépense	Dépense	Nature de la recette	%	Recette
Prestation graphique	2 075 €	Ministère des armées	25	1 849 €
Edition 25 000 ex	5 320 €	Asso Pionniers du Vrs	10	739 €
		Mémorial de la résistance Autofinancement	65	4 807 €
Total : :	7 395 €	Total : :	100	7 395 €

Plan de financement prévisionnel HT pour le livre du Mémorial (éditions PUG) :

Nature de la dépense	Dépense	Nature de la recette	%	Recette
Pré-achat 1500 ex	12796,21 €	Ministère des armées	25	3199,05 €
		Asso Pionniers du Vrs	10	1279,62 €
		PNRV budget boutique Autofinancement	65	8317,54 €
Total : :	12796,21 €	Total : :	100	12796,21 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements,

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

*Accompagnement stratégique et création d'outils de promotion Inspiration Vercors, tranche 2 :
demande de financements*

Inspiration Vercors est la marque de promotion des Offices de Tourisme et des Communautés de Communes sur un territoire labellisé Parc naturel régional. Créée en 2013, cette marque regroupe un collectif composé des communautés de communes du Diois, du Trièves, du Massif du Vercors, de Royans Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère, des offices de tourisme et du PNRV. La marque a été créée avec l'appui du programme espace valléen 2014-2020, dispositif regroupant le partenariat Europe-Etat-Régions AURA et Sud qui vise à l'adaptation du tourisme au changement climatique. Dans ce cadre le dispositif espace valléen a permis de structurer et faciliter le lancement d'Inspiration Vercors.

Après sa création et une première génération d'opérations, la marque Inspiration Vercors a besoin de franchir une nouvelle étape. Cette démarche a été travaillée par le comité technique Inspiration Vercors et les vice- présidents au tourisme des EPCI dans le cadre de la candidature au 3e programme espace valléen (2021-2027). L'évolution de la stratégie Inspiration Vercors 2021-2027 s'appuie sur deux points principaux :

1) Assumer le statut d'une destination de mission

- Affirmer la démarche de transition du territoire
- Développer l'inclusion et la responsabilité collective autour du partage du territoire,
- Participer à la transition autour de la mobilité.

2) Valoriser le territoire

- Valoriser des thématiques qui font la singularité du Vercors mais restent encore trop méconnues : la transition, l'accueil, la mobilité, l'art de vivre, l'enrichissement culturel, les histoires du Vercors, l'hiver en Vercors, l'itinérance.
- Travailler avec des cibles clientèles spécifiques et mieux identifiées.
- Conforter la mise en avant des paysages et des pratiques de pleine nature durables : le Vercors capitalise depuis longtemps sur ces piliers avec une notoriété certaine. Il est important de maintenir cette démarche en l'adaptant aux attentes et besoins des clientèles.

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie, le collectif Inspiration Vercors a sollicité le partenariat Espace Valléen pour bénéficier d'une ingénierie externe qui accompagne Inspiration Vercors sur deux niveaux :

- un accompagnement stratégique autour des nouvelles thématiques : identifier les cibles, les offres, les prescripteurs et relais – définir une feuille de route par thématique
- la création d'outils et contenus de promotion spécifiques : bibles de contenus, articles, podcast, mission photo, dossiers de presse...

L'État et la Région AURA, dans le cadre du programme Espace Valléen 2021-2027, ont répondu favorablement à cette demande en la phasant sur les années 2023, 2024, 2025, avec un soutien dégressif.

Cette demande est effectuée pour l'année 2024.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Accompagnement stratégique	17 040 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (45 %)	29 250 €
Création d'outils de promotion et valorisation	47 960 €	Etat (FNADT) (25 %)	16 250 €
		Autofinancement Parc du Vercors (30 %)	19 500 €
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** la démarche d'un accompagnement stratégique et la création d'outils de promotion et de valorisation dans le cadre d'Inspiration Vercors ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhone-Alpes et de l'État (FNADT) ,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024**

*Valorisation des initiatives de transition touristique par la mise en place d'une action culturelle :
modification budgétaire*

Le Parc du Vercors accompagne son territoire dans sa stratégie d'adaptation du tourisme au changement climatique. Pour ce faire il porte et anime le programme Espace Valléen 2021-2027.

Dans ce cadre, il a été choisi d'expérimenter en animant une démarche innovante : valoriser, par l'approche sensible et culturelle, des initiatives de porteurs de projets touristiques ayant engagé leurs transitions.

Cette action a été validée par le bureau et a fait l'objet de [la délibération 2023.B37](#).

Cette action, a vu son budget évoluer afin de permettre la valorisation du temps de travail qui sera alloué au projet :

Dépenses		Recettes	
Prestation artistique : Résidence artistique / médiation /création / scénographie / frais de résidence	25 000 €	DRAC	25 000 €
Diffusion/valorisation de la création	8 000 €		
Prestation de médiation éducative : Intervenants en Education à l'environnement et au Développement Durable	7 000 €	FNADT	15 000 €
Coordination Chargés de mission Parc	10 000 €	Autofinancement PNR Vercors	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et la modification du plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

*Mise en place d'un stage d'écocitoyenneté en lien avec le Parquet judiciaire de Valence :
signature d'une convention*

La finalité des stages d'écocitoyenneté est de sensibiliser les justiciables à la préservation de notre environnement afin de prévenir le renouvellement de l'infraction environnementale. Afin de donner du sens à ces stages, le Parquet de Valence a souhaité pouvoir mobiliser des acteurs locaux ayant des prérogatives de protection de l'environnement et de la biodiversité : le Parc naturel régional du Vercors en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux et la Communauté de Communes du Val de Drome en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle des Ramières.

Entre une et quatre sessions seront organisées par an. Chaque session accueillera entre 8 et 10 stagiaires maximum. Les dates des sessions sont fixées par le Procureur de la République en accord avec les partenaires, lors d'une réunion annuelle de bilan sur l'année écoulée. Le stage d'éco-citoyenneté s'adresse uniquement aux primo-délinquants en matière environnementale ainsi qu'aux délits ou contraventions de cinquième classe présentant un faible préjudice environnemental. Il vise des personnes ayant reconnu l'infraction. Le montant du stage est fixé à 250 euros. Ce montant sera à la charge des participants et devra être réglé au maximum 10 jours avant la date de stage fixée. Cette somme sera versée au profit des deux réserves naturelles qui géreront notamment les éco-chantiers et géreront directement le paiement du stage.

La convocation au stage sera délivrée au stagiaire en amont de celui-ci. Le PNRV en sera destinataire pour ensuite se baser sur cette convocation pour établir le titre de paiement. Ce stage nécessite [un conventionnement entre le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Valence, le Parc naturel Régional du Vercors et la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, les 2 gestionnaires des réserves naturelles concernées.](#) La convention est signée pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par chacune des parties au terme de toutes les sessions annuelles, par courrier recommandé au procureur de la République.

Elle peut également être modifiée par avenant soumis au procureur de la République, notamment si de nouveaux partenaires veulent y adhérer.

La garderie du PNRV (gardes de la réserve naturelle et écogardes du Parc) sera amenée à planifier, organiser, animer et encadrer ces stages.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la mise en place du stage d'éco-citoyenneté au sein du PNRV,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 13 mars 2024

Association LEADER France : proposition d'adhésion

Le Territoire Terres de Dauphiné a été reconnu par la Région Auvergne Rhône Alpes comme Groupement d'Action Local (GAL) du programme LEADER 2023-2027. Il regroupe le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors, structure porteuse, et 10 communautés de communes : Les Balcons du Dauphiné, Les Vals du Dauphiné, Bièvre Isère, Saint- Marcellin Vercors Isère, le Massif du Vercors, le Royans-Vercors, le Diois, le Trièves, la Matheysine et enfin l'Oisans.

Le Parc naturel régional du Vercors, en tant que structure porteuse du programme LEADER Terres de Dauphiné 2023-27, a la responsabilité administrative et financière du programme. Il porte la plupart des embauches, coordonne le fonctionnement du programme, et est garant de son intégration dans le réseau des GALs.

Association indépendante, Leader France réunit en son sein près de 2/3 des GAL français. Une des priorités de l'association Leader France est d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur programmation. Ainsi, cette fédération propose différentes actions et formations en partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CNFPT et Aides-Territoires.

Attachée à la mise en réseau et à la coopération, Leader France développe plusieurs projets de coopération dans le cadre du programme Erasmus + et soutient de nombreuses initiatives nationales et européennes.

Pour le GAL Terres de Dauphiné, adhérer à LEADER France permet de bénéficier du réseau français des GALs, de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de la nouvelle programmation, de participer aux actions, projets et formations afin de renforcer l'expertise du GAL.

Le [montant de l'adhésion](#) s'élève à 750 €.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** l'adhésion du GAL Auvergne-Rhône_alpes Terres de Dauphiné à l'association LEADER France pour un montant de 750 €
- de **DESIGNER** le Président du Parc du Vercors et le président du GAL comme représentants auprès de LEADER France
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 13 mars 2024

2024.BS 18.....	3
Accompagnement de 5 nouvelles Aires Terrestres Educatives sur le territoire du PNR Vercors pour l'année scolaire 2024-2025 : demande de financements.....	3
2024.BS 19.....	5
Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Saint Pancrace et plateau du Savel : soutien à la démarche des communes.....	5
2024.BS 20.....	6
Stratégie Flore du Parc du Vercors : demande de financements.....	6
2024.BS 21.....	7
Aménagement de la maison forestière et d'un sentier thématique sur le site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors : choix des prestataires.....	7
2024.BS 22.....	9
Zones d'accélération des énergies renouvelables des communes d'Engins, Lans-en-Vercors et Omblèze : avis.....	9
2024.BS 23.....	11
Opération Vis ma vie de bûcheron 2024 : demande de financements.....	11
2024.BS 24.....	12
Événements 'A tout bout d'champ' 2024 : demande de financements.....	12
2024.BS 25.....	14
Redécouverte du patrimoine végétal domestique du Vercors, inventaire et pistes de valorisation : modification en cours d'exécution du marché.....	14
2024.BS 26.....	15
Projets d'édition du Mémorial de la Résistance en Vercors (création d'une brochure valorisant les hauts lieux de mémoire du Vercors, édition du livre aux éditions Presses Universitaires de Grenoble) : demande de financements.....	15
2024.BS 27.....	17
Accompagnement stratégique et création d'outils de promotion Inspiration Vercors, tranche 2 : demande de financements.....	17
2024.BS 28.....	19
Valorisation des initiatives de transition touristique par la mise en place d'une action culturelle : modification budgétaire.....	19
2024.BS 29.....	20
Mise en place d'un stage d'écocitoyenneté en lien avec le Parquet judiciaire de Valence : signature d'une convention.....	20
2024.BS 30.....	21
Association LEADER France : proposition d'adhésion.....	21

Fait et délibéré le 13 mars 2024 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 13 mars 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#